

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE**

Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur les activités de la SA Immobilière S ET F (« la Société ») pour l'exercice social se clôturant le 30 juin 2018.

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice se clôturant le 30 juin 2018 :

Affectation du résultat :

La perte de l'exercice écoulé s'élève à	- 1.109.504,39 €
La perte à affecter s'élève à	- 1.516.444,39 €
Perte que nous vous proposons de reporter.	

2. Il ressort des comptes annuels que la Société a enregistré une perte durant l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation se décompose comme suit : les services et biens divers se chiffrent à 5.372,42 €. Le précompte Immobilier se chiffre à 25.266,75 et la réduction de valeur sur les bâtiments existantes est de 1.061.000,00 € qui était complètement compensée par le plus-value du terrain, enregistré dans la plus-values de réévaluation dans les capitaux propres. Les résultats financiers sont de 17.865,22 €.
3. Le bilan fait apparaître une perte reportée, ce qui nous oblige, conformément à l'article 96, 6° du code des sociétés, de justifier l'application des règles comptables de continuité. La poursuite des activités se justifie par l'activité de la Société consistant à construire un immeuble avec 93 unités résidentielles situé rue Fernand Brunfaut à 1080 Sint-Jans-Molenbeek qui donnera lieu à la réception des loyers futures par la Société. Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.
4. Aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.
5. La Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement.
6. Durant l'exercice écoulé, la Société n'a pas utilisé d'instruments financiers susceptibles d'avoir une influence notable sur l'évaluation de l'actif et du passif, de la situation financière et du compte de résultat.

En conclusion, le Conseil d'Administration vous propose d'approuver le rapport de gestion qu'il vous a présenté.

Il vous propose également d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Il vous propose d'accepter la répartition du résultat et de donner décharge aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Pour le Conseil d'Administration.

Bruxelles, le 10 décembre 2018

FVW Consult BVBA, représentée par
son représentant permanent,
M. Filip Van Wijnendaele
Administrateur

YLKATT SPRL, représentée par
son représentant permanent
M. Jean-Luc Colson
Administrateur